



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2093

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Noeud ferroviaire Lyonnais (NFL) études long terme - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau - Signature de la convention partenariale entre SNCF Réseau, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF, l'Etat et la Métropole de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Hugué), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2093**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Noeud ferroviaire Lyonnais (NFL) études long terme - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau - Signature de la convention partenariale entre SNCF Réseau, Région Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF, l'Etat et la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le noeud ferroviaire lyonnais (NFL) est un des principaux goulets d'étranglement national. Sa capacité d'accueil des trains (TGV, Fret et TER) est devenue insuffisante et l'infrastructure est d'ores et déjà saturée comme en témoigne l'irrégularité des trains. Des études sont engagées depuis 2009 pour définir les actions permettant sa désaturation, enjeu majeur indispensable au développement des dessertes ferroviaires et nécessaire à l'amélioration des performances des trafics régionaux (TER), nationaux et internationaux (LGV). La désaturation du NFL s'inscrit dans les politiques métropolitaines d'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants, en favorisant le report modal et de développement de l'attractivité économique.

De 2009 à 2011, une première étude d'identification des scénarii possibles d'extension de la capacité ferroviaire a été conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau (ex Réseau ferré de France - RFF). Son coût global s'est élevé à 1 million d'euros, avec des participations financières de l'État, de la Région et de la Communauté urbaine de Lyon (à hauteur de 250 000 €). L'étude a mis en lumière l'ampleur de la saturation et a distingué les enjeux à long terme de ceux à court et moyen termes. Les enjeux de court et moyen termes consistent à renforcer la régularité et la fiabilité du réseau. L'étude a ainsi permis d'identifier les opérations à réaliser dans le cadre du Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020. Sur le long terme, l'étude a retenu 2 des 6 scénarii pour "répondre correctement aux objectifs de désaturation et de meilleure capacité du NFL, avec des coûts et des réponses techniques contrastées".

Au regard des conclusions de ces études transmises par SNCF Réseau et portées par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), le Ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche, Frédéric Cuvillier, a validé en février 2013 l'engagement des études d'approfondissement des 2 scénarii de long terme. Dans le même temps, le rapport "pour un schéma national de mobilité durable" établi par la Commission mobilité 21 et validé par le Gouvernement le 9 juillet 2013 a retenu le "traitement des premières priorités du NFL" dans la liste des premières priorités et un plan de modernisation du réseau ferroviaire à 10 ans a été engagé nationalement.

De 2013 à 2015, des études d'approfondissement des 2 scénarii à long termes ont été engagées. Il s'agit d'études de faisabilité technique, d'exploitation, socio-économique et financière. Elles ont été réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. D'un montant estimé à 19,3 millions d'euros, elles ont été cofinancées par l'Europe (50 %), l'État, la Région, la Métropole de Lyon (à hauteur de 500 000 €) et SNCF (Réseau et Mobilités). Ces études, portées par le CGEDD et SNCF Réseau, ont été remises au Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche, Alain Vidalies, début de l'année 2016. Le projet étudié consiste, d'une part, à créer 2 nouvelles voies de circulation entre Saint Clair et Guillotière (soit en surface, soit en souterrain) et, d'autre part, en une insertion de 2 voies ferroviaires supplémentaires sur l'axe entre Saint Fons et Grenay (nécessitant l'insertion en surface d'une ou 2 voies supplémentaires suivant les sections).

En tant que projet d'intérêt national pouvant avoir des répercussions sur l'environnement et présentant de forts enjeux socio-économiques, le projet peut être soumis à la procédure du débat public prévue par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier. Pour cela, une décision ministérielle est attendue pour demander au maître d'ouvrage, SNCF Réseau de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP). A l'appui de cette décision d'engager un débat public d'opportunité, le Secrétaire d'Etat, Alain Vidalies, a demandé en avril 2016 à SNCF Réseau avec l'appui du CGEDD et de la direction générale des infrastructures des transports et de la mer, un approfondissement préalable sur plusieurs points :

- l'étude argumentée concernant l'opportunité du projet, notamment au regard des perspectives de développement des dessertes ferroviaires (ouverture à la concurrence LGV, TER, ambitions de SNCF Voyages, ambitions régionales, développement du fret),
- le périmètre des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs,
- de rechercher les conditions d'émergence d'un scénario préférentiel d'aménagement sur les 2 scénarii étudiés (2 variantes en souterrain ou surface sur l'axe Saint Clair - Guillotière ; 2 variantes d'insertion au nord ou au sud de l'infrastructure sur l'axe Saint Fons - Grenay).

Par ailleurs, il souligne que "les concertations sur les grands projets se cristallisent aujourd'hui sur les questions de financement" et demande à ce que la faisabilité du financement d'un tel projet soit approfondie.

Au 1er trimestre 2016, SNCF Réseau a conduit 2 études complémentaires : l'une sur les impacts de l'insertion en souterrain sur la nappe phréatique, la seconde sur le périmètre de protection des risques technologiques (PPRT) de l'entreprise Créalis à Saint Priest. Par ailleurs, à l'invitation du Préfet de Région, SNCF Réseau a réalisé une information auprès des élus des territoires le 8 février 2017.

Aujourd'hui, SNCF Réseau souhaite répondre aux demandes d'études complémentaires du Secrétaire d'Etat d'avril 2016 et préparer le dossier de saisine de la CNDP pour un montant d'études estimées à 4 millions d'euros.

Les partenaires ont proposé de prendre en considération dans un premier temps uniquement les demandes d'études complémentaires estimées à 1,12 million d'euros avec une participation de la Métropole de 100 000 €, dans l'attente de la décision ministérielle de tenir un débat public d'opportunité.

Les prestations, objet de la présente convention, visent à répondre aux demandes formulées, ainsi qu'à la poursuite du travail partenarial sur le projet, jusqu'en 2020 inclus. La présente convention ne couvre pas toutes les prestations qui seront, le moment venu, nécessaires à la saisine de la CNDP en vue d'un débat public d'opportunité, ni celles liées à la préparation et au suivi du débat. Quand la décision d'engager un débat public aura été prise, une autre convention de financement spécifique sera alors mise en place par SNCF Réseau.

Le présent rapport a donc pour objet la signature d'une convention relative au financement des études NFL long terme ainsi que la demande d'individualisation de la subvention d'équipement correspondante au profit de SNCF Réseau, maître d'ouvrage de l'étude.

Dans cette convention, les études portent sur plusieurs points à analyser pour répondre à la demande ministérielle et tenir compte des évolutions réglementaires concernant les grands projets d'infrastructures :

- études financières, dont celles en lien avec l'Union Européenne,
- études économiques et socio-économiques,
- études de contexte et de cadre de vie des territoires concernés,
- études techniques et d'exploitation ferroviaire,
- études environnementales, dont évaluation carbone,
- actions de communication et de concertation (hors débat public), dont production de documents de synthèse.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020, programme "cœur du nœud ferroviaire lyonnais" sous-programme "études NFL".

Les études sont estimées à 1 120 000 €HT. La participation de la Métropole est plafonnée à 100 000 €HT, soit 8,93 %. La répartition prévisionnelle entre les cofinanceurs est indiquée dans le tableau suivant :

	besoin de financement	clé de répartition (en %)
État	435 500	38,88
Région Auvergne-Rhône-Alpes	435 500	38,88
Métropole de Lyon	100 000	8,93
SNCF	37 000	3,30
SNCF Réseau	112 000	10,00
<b>Total</b>	<b>1 120 000</b>	<b>100,00</b>

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les financements en tant que subventions d'équipement sont exonérés de TVA.

Cette clé de répartition est uniquement proposée par les études et prestations couvertes par la présente convention et n'engage pas les parties sur une éventuelle participation financière aux autres opérations ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 100 000 € au profit de Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Réseau pour le financement des études nœud ferroviaire lyonnais (NFL) long terme,

b) - la convention de financement à passer entre la Métropole de Lyon, SNCF, Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et SNCF Réseau définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation partielle l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 20 000 € en dépenses en 2017,
- 80 000 € en dépenses en 2018,

sur l'opération n° 0P08O5448.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2018 - compte 2041713 - fonction 852.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**